



## Newsletter 3/2019 de l'EICom

---

Berne, le 28.03.2019

### **Adaptation de la directive sur le renforcement de réseau 1/2019**

En raison des modifications apportées à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7) et à l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI ; RS 734.71) dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, l'EICom a décidé de compléter la directive 2/2015 sur les renforcements de réseau. La nouvelle directive 1/2019 a été publiée sur notre site le 8 mars 2019 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'utilisation de systèmes de commande et de réglage intelligents permet, moyennant l'accord des personnes concernées, d'agir sur la consommation, la production ou le stockage de l'électricité, notamment afin de garantir la stabilité de l'exploitation du réseau (art. 17b, al. 1 LApEI). Lors du raccordement d'une installation de production d'énergie, le gestionnaire de réseau est tenu d'examiner si un renforcement de réseau est effectivement nécessaire ou s'il peut être évité par l'utilisation de systèmes de commande et de réglage intelligents.

C'est pourquoi il faut, dans les demandes de renforcement de réseau, fournir la preuve que l'utilisation des systèmes de commande et de réglage intelligents visés à l'article 17b LApEI a été examinée (par ex. réduction de la puissance active ou stockage). Si le producteur consent à ce qu'un système de commande et de réglage intelligent soit utilisé, il y a lieu de convenir des modalités de rétribution de l'utilisation du système (art. 8c, al. 1 OApEI). Cette rétribution doit toutefois se fonder sur des critères objectifs et ne pas être discriminatoire (art. 8c, al. 2, OApEI). Si aucun accord n'est possible, il convient d'en apporter la preuve sous une forme adéquate. La preuve doit être fournie pour les demandes de raccordement qui parviendront au gestionnaire de réseau à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

[Directives](#)

### **Flux non planifiés : accord conclu**

Avec l'introduction du couplage de marché basé sur les flux en Europe centrale et occidentale (FR, BE, NE, LU, DE, AT), à l'exclusion de la Suisse, les capacités de transaction ont augmenté de l'Allemagne vers la France. Physiquement, une partie des échanges transite par la Suisse sous forme de flux non planifiés, ce qui entraîne parfois un engorgement du réseau suisse, en particulier en hiver. La Suisse a fait des progrès à cet égard. Début février, les régulateurs d'Europe centrale et occidentale se sont mis d'accord sur une solution provisoire : pour l'hiver en cours, les échanges d'Europe centrale vers la France peuvent être restreints à certaines conditions afin d'éviter des engorgements et contribuer ainsi à assurer la sécurité du réseau suisse. En raison de la douceur de l'hiver, cette mesure n'a pas encore dû être prise. Pour les prochains hivers, les négociations se poursuivent en vue de trouver une solution durable.

**Invitation à l'atelier Surveillance des marchés :**  
**Vendredi 17 mai 2019 de 8h00 à 12h30 à la Schmiedstube à Berne**

Comme annoncé dans notre newsletter de février, nous nous réjouissons de vous inviter de nouveau cette année à l'atelier organisé par la Section surveillance du marché de l'EiCom. À cette occasion, nous ferons cette année le point sur l'état actuel de la surveillance du marché de l'électricité en gros et présenterons le premier rapport de l'EiCom sur la transparence du marché suisse. Dans la deuxième partie, nous approfondirons la discussion en abordant différents aspects de la surveillance du marché dans le secteur de l'énergie en Suisse et en Europe. L'atelier se terminera par des réponses aux questions.

Langue : allemand

Veillez vous annoncer dès à présent sur notre plateforme d'inscription [www.elcomevents.ch](http://www.elcomevents.ch). Nous nous réjouissons de vous accueillir à notre atelier.

[Programme](#)

**Séances d'information pour les gestionnaires de réseau 2019 - places disponibles et programme détaillé**

Il reste encore des places pour les séances d'information en 2019. Entre-temps, nous avons mis au point le programme définitif, qui se présente comme suit :

08h30	<i>Café de bienvenue</i>
09h00	<b>Accueil et introduction</b>
09h05	<b>Thème général : tarification</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tarifs nouveaux et dynamiques</li><li>• Stockage virtuel</li><li>• Séparation des activités et subventions croisées</li></ul>
09h35	<b>Questions relatives au thème général</b>
09h45	<b>Nouveautés dans le domaine de la comptabilité analytique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Energie</li><li>• Mesures</li></ul>
10h00	<i>Pause</i>
10h30	<b>Rapport sur la cybersécurité: résultats rapport</b>
10h50	<b>Aperçu des prix du marché de l'électricité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Marchés à court et à long terme</li><li>• Facteurs déterminants et formation des prix</li><li>• Présentation du rapport du marché à terme et du marché spot</li></ul>
11h15	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcements de réseau,</li><li>• Actualisation 50.2 Hz</li></ul>
11h45	<b>Exposé de l'OFEN</b>
12h15	<i>Repas de midi</i>
Env. 14h00	<i>Fin de la séance</i>

Vous trouverez les dates et le programme sur notre site internet, [ici](#). Vous pouvez vous inscrire sur notre plateforme d'inscription.

[Plateforme d'inscription](#)

### **Mise à jour des directives sur les différences de couverture et le WACC de la production**

L'EiCom a complété la directive sur les différences de couverture (x/2019) par une partie consacrée à l'énergie, consignant ainsi sa pratique dans la directive. En outre, elle a complété sa directive sur le WACC de la production (y/2019) par le taux d'intérêt pour 2019. Le taux d'intérêt reste inchangé par rapport à l'année précédente à 4,98 %.

[Directives](#)

### **FAQ Stratégie énergétique 2050**

Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la loi révisée sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité partiellement révisée, le Secrétariat technique a reçu plusieurs demandes concernant les nouvelles dispositions. Vous trouverez les FAQ complétées par de nouvelles questions et réponses sur le site web de l'EiCom.

[FAQ Stratégie énergétique 2050](#)

### **Renseignements :**

Simon Witschi, Médias et communication  
Commission fédérale de l'électricité EiCom  
Secrétariat de la commission  
Christoffelgasse 5  
CH-3003 Berne  
Téléphone +41 58 466 08 49  
[simon.witschi@elcom.admin.ch](mailto:simon.witschi@elcom.admin.ch)  
[www.elcom.admin.ch](http://www.elcom.admin.ch)